



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Jobert (France)	1
Discours de M. Lupis (Italie)	4
Discours de M. Mungai (Kenya)	7
Discours de M. Ahmed (Pakistan)	12
Discours de U Lwin (Birmanie)	15

Président: M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. JOBERT (France): Monsieur le Président, en ces derniers jours du débat général, je salue l'autorité et la distinction avec lesquelles vous menez vos travaux.
2. Je serai relativement bref, voulant éviter les redites et n'ayant d'autre part ni goût ni souci de faire de la propagande. Mais je préférerais que la vérité puisse trouver son compte, dût-elle apparaître comme celle qui est évidente sur les bords de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône, qui sont les quatre fleuves principaux de mon pays.
3. Ce débat va vers son terme sans surprises—sauf celles que nous n'avons cessé d'annoncer—et sans excès. Chacun s'en félicite certes, même si pour cela il a fallu taire bien des questions et prendre pour acquis ce qui n'est qu'annoncé—comme une mode s'empare des esprits et les accapare avant qu'elle ne domine la rue.
4. Sans doute voyez-vous à quoi je veux faire allusion. Parler de la paix ne requiert pas une grande précision. Par contre, invoquer la détente, y croire comme au printemps lorsqu'il s'impose au détour d'un chemin après l'hiver, justifierait plus d'application et de curiosité. Qui ne voudrait la détente ou pourrait s'y refuser?
5. Au risque d'agacer, je rappellerai que nous en avons une lointaine conception et une bonne expérience. Depuis 15 ans, elle est le souci de notre politique étrangère. Jugez-en: décolonisation, ouverture de rapports entre l'Est et l'Ouest, coopération amicale et active avec l'Union soviétique, traité capital en 1963 entre la France et l'Allemagne, édification d'un ensemble européen, compréhension et respect dès 1964 de la Chine où le Président de la République vient de faire le grand voyage que l'on sait, soutien constant au tiers monde, à l'indépen-

dance des nations, à une distribution plus équitable des ressources, et, pour prendre un exemple d'actualité, à l'harmonie des Comores avec leur destin. Tous ces cheminements nous mettent à l'abri de la naïveté, mais nous ont montré que la lucidité et la générosité ont toujours mérité d'aller de pair.

6. Or nous apprenons que 1973 serait surtout l'année de la détente. Et on en parle à tout propos, comme si une année suffisait à y satisfaire, et si cette année recelait des événements exceptionnels. A vrai dire, je n'en vois que deux, que l'on cite beaucoup, et dont la manifestation n'est pas complètement terminée, ni les effets—on en conviendra—encore tout à fait connus.

7. J'aperçois d'abord la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Elle n'est certes pas achevée et chacun le sait. Son principal mérite est de rassembler 33 pays européens et les Etats-Unis et le Canada. A côté de ce fait essentiel, les résultats—s'ils sont bons—seront donnés en quelque sorte de surcroît. Ils serviront d'ailleurs l'idée de détente en étant surtout des compromis entre des thèses opposées, qui n'auront pu se développer à loisir. Leur contenu, finalement, importe moins que la façon de l'obtenir. Nous faisons tout, pour notre part, afin que la Conférence réussisse et je suis sûr qu'on le sait.

8. Cette conférence est donc un fait important, un événement insolite, inusité dans la pratique internationale des dernières années, une constatation réconfortante. Elle n'est pas pour autant le paradis de la détente, l'alpha et l'oméga de la conciliation. Elle est un effort commun, difficile, et qui appartient à tous. Elle est un état d'esprit qui prend naissance, ô merveille, parmi les fleurs vénéneuses des armements. Mais ceux-ci demeurent avec, en outre, la charge d'ambition et de méfiance qu'ils recèlent.

9. Soyons donc mesurés dans nos appréciations, prudents dans nos enthousiasmes, réalistes dans notre conduite: ne nous enfermons pas dans le syllogisme trop facile: la Conférence sert l'idée de détente; la détente peut nourrir tous les discours, donc celui qui invoque la Conférence pratique à coup sûr la détente.

10. Le 22 juin dernier, d'autre part, les Etats-Unis et l'Union soviétique rendaient publique la nouvelle d'un accord auquel ils étaient parvenus sur la stratégie nucléaire¹. Cet accord n'est qu'un début et doit trouver ses prolongements—est-il annoncé—en 1974. Ses auteurs s'en sont félicités et ont convié le monde entier à le faire. Pourquoi? Parce qu'il s'agit à coup sûr d'un accord entre deux très grandes puissances et que, par conséquent, il nous concerne tous ou, mieux, il nous affecte tous. Parce qu'il peut

¹ Accord sur la prévention de la guerre nucléaire, signé à Washington le 22 juin 1973.

être habillé des voiles chastes de la détente. Ces deux raisons ne suffisent pas à masquer la réalité qui peu à peu est apparue à tous. Pour ne pas se ruiner et par calcul politique, les deux puissances ont préféré limiter la progression de certains de leurs armements nucléaires, tout en maintenant une vulnérabilité réciproque assez forte pour dissuader l'une ou l'autre de rompre l'équilibre.

11. Ainsi donc, ce type de détente se limiterait à cet exercice d'équilibre entre les deux partenaires du traité. Quand des enfants se battent, on voit souvent les plus forts éviter de se heurter de front et s'en prendre aux voltigeurs des deux bandes que quelques coups moins élaborés suffisent à mettre à terre. Ainsi, en est-il des nations. Et si les voltigeurs s'inquiètent aujourd'hui, qui pourrait s'en étonner ? On pourrait seulement s'étonner qu'ils le fassent si tard, se retrouvant avec un simple fusil entre les mains, alors qu'à leurs frontières les pressions et les présences restent les mêmes. Une actrice très célèbre s'habillait seulement d'un parfum : je crains qu'aussi chichement vêtus par la détente, nous ne risquions encore de frissonner ...

12. J'aurais peut-être fait une analyse moins cruelle de ces derniers mois en évoquant la "détente" — mot français après tout auquel nous avons donné par nos actes tout son sens — si des campagnes calomnieuses n'avaient essayé d'atteindre l'idée même que nous nous faisons de l'indépendance nationale et que bien d'autres partagent avec nous.

13. Le passé et la géographie nous ont enseigné des leçons que nous ne sommes pas près d'oublier. Nous sommes comme un gibier trop traqué et que le chasseur ne parvient plus à approcher. Les illusions, puis les guerres, encore les illusions, encore la guerre, tel a été notre lot. Désormais, nous comptons d'abord sur nous-mêmes, sur notre propre effort. Je ne vois pas qui pourrait penser nous en écarter, sauf à se tromper.

14. Nous avons été peints, je dirais même blessés, d'entendre — venant de nos amis ou de peuples pour lesquels nous avons de l'affection — des déclarations faites ici, ou ailleurs, dont l'irréalité par rapport aux faits ou à la situation mondiale me paraît étonnante. Plus étonnantes encore ces démarches auprès de nous pour nous persuader qu'il s'agit de simples "clauses de style", dont nous aurions tort de nous inquiéter et que seules des considérations intérieures dans tel ou tel Etat justifieraient.

15. Peut-on vraiment traiter aussi légèrement un sujet grave et qui nous concerne tous ? Car il s'agit de l'indépendance nationale, pour une nation qui ne veut pas être le jouet de la stratégie planétaire. Après bien d'autres, et livrée à ses seuls moyens, la France s'est dotée d'un armement nucléaire, non en rêvant à une vaine grandeur, mais parce qu'il s'agit bien de son existence. Nous avons parcouru seuls une recherche difficile, avec un retard considérable. Et l'on s'indigne aujourd'hui que nous ayons osé nous aventurer sur cette route, qui serait la voie royale réservée aux puissants du jour, que nous ayons mis nos pas dans leurs empreintes si profondes. Et pourtant quelles protestations ont-elles suscitées ? Je les cherche en vain.

16. Aujourd'hui, certes, on est moins pudique, sans doute parce que l'on sait qu'avec la France, puissance pacifique, qui n'a d'autre ambition que de vivre en harmonie avec tous et de ne pas se laisser surprendre par l'imprévu, on ne risque pas grand-chose. Eh bien, si !

17. Je ne retiens pas le risque du ridicule. Mais on risque surtout de ne pas comprendre que l'on est manœuvré, utilisé, poussé en avant contre ses propres intérêts. On risque, ce qui est plus grave encore, de se tromper totalement sur l'analyse de la situation mondiale et de n'avoir rien compris, la bouche ouverte et les yeux hélas fermés. On risque enfin de s'élever contre une volonté d'indépendance qui devrait être celle de tous les peuples épris de paix, et que la France est convaincue de servir en assurant son propre destin de nation libre.

18. Nous garderons du moins une vive mémoire de ce moment d'aveuglement collectif dans lequel certains ont sombré, entraînant avec eux, grâce à des dossiers faux, quelques opinions dont on a cultivé à loisir les terreurs irraisonnées. Et puis, nous nous en tiendrons à notre ligne, afin que notre sort ne puisse être réglé autrement que par nous, dès lors que chacun peut deviner que nous ne pourrions désormais disparaître sans dommage pour autrui.

19. Et puis encore, nous sommes convaincus, nous savons que, ce faisant, nous renforçons le terrain sur lequel l'Europe doit se construire, en affirmant notre solidité, notre indépendance, notre volonté de ne pas relâcher nos efforts de défense.

20. Car, comment ne parlerais-je pas de l'Europe ? Chacun s'interroge à bon droit. Existe-t-elle déjà, et surtout dans la conscience des autres plus qu'en elle-même ? Vaut-elle vraiment exister ? Je n'en parle que comme le citoyen d'un des Etats qui la composent, attaché comme bien d'autres à ces paysages et ces rivages qui ont vu tant d'activités et abrité tant de méditations. Je n'en parle que dans une certaine mémoire du passé et dans un espoir d'une vie quotidienne plus juste, plus assurée, mieux remplie.

21. Je suis sûr que telle est l'aspiration profonde de tous ces peuples européens, vivant sur un territoire exigü, fort peuplé, très compartimenté, dont les barrières intérieures s'écroulent sous la poussée du temps, qui est universelle, chaque jour davantage.

22. Nulle volonté collective de puissance en cela mais la certitude qu'à se rassembler tout sera finalement plus simple, même si la route pour y parvenir n'est pas tracée jusqu'au bout. Cela mériterait peut-être aussi le beau nom de détente, cet effort que neuf Etats, souvent bien dissemblables, poursuivent sans se lasser pour oublier les antagonismes, ajuster leurs politiques, assurer leur bien-être. Cela mériterait d'être souvent salué à cette tribune et, mieux encore, encouragé du fond du cœur. Cela mériterait qu'une organisation comme celle des Nations Unies y soit désormais moins indifférente. Cela mériterait enfin que l'on mesure combien l'Europe serait à coup sûr utile à l'ordre international, car, outre les vertus de son propre rassemblement, elle deviendrait un pôle de paix dans un monde dérivant d'un vertige à l'autre.

23. A Copenhague récemment, les Neuf — comme on les nomme présentement — sont convenus de définir pour eux-mêmes leur identité commune et d'exprimer d'une voix leur opinion sur un dossier important — leurs rapports avec les Etats-Unis — comme ils l'ont déjà fait sur d'autres dossiers, celui de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, par exemple. Rien d'insolite dans cette démarche; rien d'insolite non plus dans celles qui suivront, parce que tel ou tel Etat aura souhaité lui aussi ce dialogue. Rien d'insolite encore si, dans les prochaines semaines, un point de vue commun s'exprime dans le cadre de l'alliance atlantique où les réflexions se poursuivent en fonction des évolutions mondiales.

24. Peut-être même — mais je n'ose trop rêver — celles-ci devront-elles tenir compte de cette volonté commune qui peut animer les pays européens pour faire prévaloir un ordre universel plus équitable et mieux partagé.

25. Un ordre universel plus équitable et mieux partagé, c'est en lui que la véritable détente pourra s'épanouir.

26. Tant que l'indépendance de chacun ne sera pas pleinement reconnue et respectée, tant que les conditions d'existence de chaque pays ne seront pas mieux assurées, où est la vraie détente?

27. N'est-elle pas dans la restauration de règles monétaires internationales qui rendent à tous des chances égales et dans une stabilité sans laquelle les plus faibles seront piétinés?

28. N'est-elle pas dans l'établissement de pratiques commerciales normales qui limiteraient les mesures de circonstance troublant inopinément les marchés?

29. N'est-elle pas dans une vision rationnelle, généreuse et lointaine de la production et des échanges qui, pour les grands produits, fasse une part égale entre les producteurs et les consommateurs?

30. N'est-elle pas dans l'établissement d'un code international qui définisse les droits et les obligations de chaque Etat, dans l'ordre commercial?

31. Tout a été dit sur ces sujets. Faut-il s'irriter que rien ne puisse encore être mis au crédit de la coopération internationale? Faut-il s'irriter que l'organisation monétaire ait volé en éclats sous la pression de ses défauts mêmes? Faut-il s'irriter que l'égoïsme des nations entrave tout progrès vers des accords sur les produits de base? Faut-il s'irriter que la pénurie succède à la pléthore, que les prévisions des techniciens ne se vérifient pas et que d'humbles et innombrables vies, bouleversées souvent par les tornades et la sécheresse, subissent aussi des assauts imprévus, dont elles ignorent l'origine, et qui même dilapident les maigres ressources d'une journée famélique?

32. Faut-il céder assez au découragement pour accepter les faux-semblants, les textes sans avenir, les propositions qui ont en vue la politique et non le bien-être de nos semblables?

33. Pour notre part, nous continuerons à crier quelques vérités, dans le désert peut-être de réunions trop peuplées de mots... Nous continuerons, par notre action nationale,

et puis en Europe avec nos partenaires, et puis partout dans le monde où l'amitié et le passé nous retiennent, à affirmer que la stabilité, la générosité, la responsabilité, le respect d'autrui sont des notions sans lesquelles il n'y a, pour l'univers, pas d'avenir monétaire et commercial, et sans lesquelles il restera certes un avenir: celui de l'amertume et de la violence.

34. En cette année 1973, l'aurait-on voulu qu'il eût été facile de rendre le calme au monde entier. Loin des dialectiques qui font perdre le sens des réalités et qui égarent l'inclination profonde des peuples pour la paix, ceux qui revendiquent les plus hautes responsabilités n'auraient-ils pu trouver le chemin de la vraie gloire?

35. Or seul l'intérêt trop bien compris — et minutieusement pesé — a paru guider leurs réflexions et leurs démarches. Voici l'Asie du Sud-Est où les combats sont si lents à s'éteindre, après avoir été interminables, et sur d'autres frontières encore, c'est une veillée d'armes, avec de brusques flambées, qui se poursuit.

36. Voici le Moyen-Orient où la situation était sous contrôle, affirmait-on, et ainsi pourquoi aurait-elle changé? Or, à être tellement sûr du lendemain, on lui a remis ce qui aurait dû être la tâche d'aujourd'hui. On voit les résultats... Tant de certitude, tant d'assurance ne méritaient-elles pas de s'attacher au présent avant que l'irréparable n'arrive?

37. Que ces conflits d'une autre époque, anachroniques au point qu'ils peuvent ainsi durer sans incommoder, sauf hélas de malheureuses populations, que ces conflits cessent. Que la conscience collective soit entendue avant que ne se fourvoient davantage ceux qui, à la mesure de leurs immenses responsabilités présentes, doivent comprendre vite le message amical et insistant que nous lançons à des amis pour que l'esprit de tolérance les anime, pour que la volonté de concertation les conduise, non seulement dans leur rencontre, mais avec tous les peuples qui regardent, impuissants, se dérouler ces jeux impitoyables.

38. Sur ces guerres absurdes, cruelles, injustes, cent fois mon pays a dit, et depuis longtemps, son jugement et ses orientations. Je n'y reviens donc pas.

39. Dans cette assemblée des nations, nous avons beaucoup d'amis: nous nous sentons en communion de pensée avec de nombreux peuples, avec bien des Etats, jeunes ou vieux, qui, comme nous, cherchent leur voie, pour affirmer leur dignité en assumant eux-mêmes la responsabilité de leur destin.

40. Nous considérons avec eux que cette tribune, ce rassemblement international, cette conjonction régulière et organisée des préoccupations mondiales sont indispensables pour que palpite parfois l'âme des peuples, et pour qu'en partent quelques cris qui, entendus de la multitude, l'animent au point que rien ne soit plus comme avant; au point que le mensonge perde son assurance; au point que l'indifférence se colore enfin d'inquiétude; au point que la revendication entende aussi la voix de la responsabilité; au point que l'amitié ne soit plus servile, l'influence ne soit plus pesante, et que la menace voilée, mais toujours

trop présente, ne soit plus dans les esprits, sinon dans les cœurs, et que désormais nul n'ose la formuler.

41. Ce discours, je l'ai écrit moi-même voici plusieurs jours. Venant ici aujourd'hui, je n'y ai rien changé, sauf deux verbes mis de l'indicatif à l'imparfait, et deux incidents, à vrai dire spontanées.

42. Ce discours est l'exposé de notre politique dans sa réflexion, sa durée, sa détermination. Je n'y retranche rien, je n'y ajoute rien.

43. Mais depuis samedi dernier, des combats ont repris dont tout prouve qu'ils sont particulièrement sanglants. J'offre le concours de mon pays pour que la guerre s'apaise rapidement et ne puisse renaître. Nous pourrions faire des suggestions pour contribuer à un règlement pacifique à condition que tous en veuillent et veuillent vraiment une paix juste et durable. Je suis convaincu que nos amis européens ont le même désir. Je souhaite que ces bonnes volontés ne soient pas offertes en vain.

44. M. LUPIS (Italie²): Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous exprimer la grande satisfaction de la délégation italienne à l'occasion de votre élection à la présidence de cette vingt-huitième Assemblée générale des Nations Unies.

45. Je voudrais aussi me joindre aux félicitations adressées à votre prédécesseur et à l'hommage rendu au Secrétaire général, M. Waldheim, interprète fidèle des principes de la Charte et symbole vivant de la continuité de cette organisation, pour l'œuvre intelligente et concrète qu'il a su accomplir.

46. A la suite des nouvelles douloureuses qui nous parviennent du Moyen-Orient, je ne peux manquer de me pencher immédiatement sur ce qui se passe dans cette région tourmentée. La reprise soudaine des hostilités à grande échelle, au moment même où l'esprit de détente semble se propager dans le monde et où l'Europe est engagée dans une œuvre de consolidation de la paix, nous rappelle brusquement que, dans une région très proche de mon pays, une situation de crise profonde qui existe depuis longtemps menace nos efforts de paix. Permettez-moi de rappeler que le Gouvernement italien, parfaitement conscient de l'état précaire de toute trêve armée, n'avait pas épargné — au sein de cette organisation et dans les contacts bilatéraux — ses avertissements à propos du risque d'une nouvelle reprise des hostilités.

47. Le Gouvernement et l'opinion publique italiens sont vivement préoccupés par les événements dramatiques et douloureux de ces derniers jours. L'Italie pense que tous les efforts doivent être faits pour empêcher immédiatement que davantage de sang ne soit versé. Les opérations militaires sont en train de causer souffrances et deuils; elles ont fait aussi des victimes parmi les populations civiles, pour lesquelles je tiens à exprimer l'affliction la plus profonde.

48. Nous demandons en même temps que les causes premières du conflit ne soient pas laissées dans l'ombre.

Au contraire, c'est vers ces dernières que nous devons diriger notre attention en ce moment particulièrement grave, en espérant sincèrement que notre organisation pourra, compte tenu du sérieux de la crise, se montrer à la hauteur de sa tâche fondamentale qui est d'être un centre où s'harmonisent les actions des nations pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, l'ONU doit renouveler et multiplier ses efforts non seulement pour rétablir immédiatement la trêve — objectif qui nous semble de toute priorité — mais aussi pour éliminer les racines mêmes du conflit.

49. Permettez-moi d'ajouter que cette tâche ne revient pas seulement à notre organisation dans son ensemble. Tous ses Membres, à titre individuel, et en particulier ceux qui sont les plus responsables pour le maintien de la paix, ont le devoir d'agir avec toute leur influence pour parvenir à une solution pacifique. En fait, nous ne devons pas nous dissimuler qu'il existe le danger que le Moyen-Orient engendre des conséquences qu'il sera difficile d'enrayer.

50. L'Italie est convaincue que la résolution 242 (1967) est encore la base pour une paix juste et honorable au Moyen-Orient. L'expérience des six dernières années a démontré que la résolution 242 (1967), tout en offrant aux partis les indications fondamentales pour un accord de paix, est destinée à rester lettre morte si les pays engagés dans le conflit ne s'efforcent pas d'adhérer de façon responsable, en coopérant avec les Nations Unies, à l'interprétation sans équivoque et à l'application de cette résolution. L'Organisation des Nations Unies — et surtout les pays Membres qui ont des rapports plus étroits avec une ou toutes les parties intéressées — a le devoir de les inviter à faire face aux problèmes et à rechercher un accord dans un esprit constructif. De son côté, l'Italie ne manquera pas de faire tous les efforts nécessaires pour convaincre les parties de surmonter les incompréhensions, les équivoques, et pour les encourager à établir un dialogue qui puisse aboutir à la paix. Au nom du Gouvernement italien, j'adresse un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles fassent preuve de modération et de sens des responsabilités afin que la raison et la justice puissent finalement prévaloir au Moyen-Orient.

M. Vejvoda (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.

51. On a souvent dit que 1973 était l'année de la détente. Cela semblait certainement vrai jusqu'à il y a seulement quelques jours et justifiait une certaine satisfaction devant les résultats concrets et importants que l'on a enregistrés au cours de l'année. Ceux-ci ont été mentionnés par plusieurs orateurs qui m'ont précédé: les premiers pas vers une situation normale au Viet-Nam; la conclusion positive des négociations entre l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh, qui ont amélioré la situation dans le sous-continent asiatique; la conclusion en Europe des pourparlers en vue d'un accord multilatéral entre l'Est, l'Ouest et les pays neutres, et l'ouverture de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui se déroule actuellement à Genève; la ratification du traité intra-allemand qui a permis l'entrée des deux Etats allemands aux Nations Unies; l'ouverture prochaine des négociations à Vienne en vue de la réduction équilibrée des forces en Europe centrale et la

² M. Lupis s'est exprimé en italien. La version française de sa déclaration a été communiquée par les délégations.

reprise des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour la limitation des armements stratégiques.

52. Le facteur qui a contribué d'une manière décisive à la réalisation de cette évolution positive a été, sans aucun doute, la recherche d'un nouveau type de relations entre les grands centres d'influence politique mondiale. Ceux-ci, après avoir établi et expérimenté des relations et des équilibres qui, au début des années 70, représentaient un tournant décisif dans la politique, ont aujourd'hui une tendance croissante à adopter la méthode des pourparlers permanents pour contrôler les situations de conflit et pour consolider de façon pacifique la stabilité mondiale.

53. La nouvelle présence de l'Europe, en qualité de groupe de pays activement engagé dans la recherche d'une nouvelle forme de relations entre les Etats et les peuples et dans la construction d'un ordre pacifique aussi bien sur le continent que dans le monde, représente un développement considérable de la situation internationale qu'en tant qu'Européen je ne saurais ignorer.

54. L'engagement de l'Europe vers l'unité ne correspond plus seulement au désir des peuples de l'Europe occidentale d'étendre et de renforcer le processus d'intégration qui s'est jusqu'ici manifesté au sein de la Communauté économique européenne, mais à une responsabilité de cette dernière vis-à-vis de la nouvelle réalité internationale.

55. Le but pour réaliser d'ici à 1980 l'unité politique de l'Europe communautaire correspond à ce désir et à cette responsabilité. Les pays communautaires agissent déjà en ce sens en contribuant tant au dépassement de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest qu'à celui du fossé existant entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

56. Par conséquent, le processus d'unification économique et politique des pays et des peuples d'une grande partie de l'Europe, dans la mesure où il remplit un vide historique et apporte une nouvelle force de coopération et de paix, s'accorde et a jusqu'ici coïncidé avec les progrès de la détente et avec l'établissement de nouveaux rapports entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés. Il suffit de souligner que l'élargissement de la Communauté économique européenne et les nouveaux progrès vers l'intégration politique ont accompagné la préparation et l'ouverture de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. Ou encore, il suffit de mentionner les traités d'association entre la Communauté et certains Etats africains, les liens de collaboration toujours plus étroits et plus nombreux qu'elle est en train d'établir avec les pays méditerranéens et avec l'Amérique latine, ses engagements devant la CNUCED pour le développement des échanges dans le cadre du système des préférences généralisées. Tout cela prouve que la Communauté européenne envisage non seulement de réaliser un modèle d'intégration économique, politique et régionale, mais qu'elle veut aussi s'insérer comme une force dynamique et point de repère dans le nouveau système de rapports et d'équilibre qui est en train de se former pour pouvoir répondre efficacement aux défis et aux problèmes de la communauté mondiale.

57. Les nouveaux rapports de négociation qui se sont établis entre les plus grands centres d'influence mondiale ont sans aucun doute contribué à résoudre certaines situations de conflit. La nécessité de réaffirmer la présence et le rôle fondamental des Nations Unies en ce qui concerne la solution des crises et la normalisation des rapports entre les Etats est donc plus valable que jamais parce que les Nations Unies seules, de par leur vocation universelle et démocratique, peuvent représenter les aspirations et les intérêts de tous les Etats et de tous les peuples. Et seules les Nations Unies, créées et développées sur la base d'une série de principes de coexistence internationale, peuvent rechercher une paix qui ne corresponde pas uniquement aux rapports de force mais qui soit aussi fondée sur l'égalité entre les Etats et sur la compréhension pour les aspirations des peuples.

58. Il revient donc aux Nations Unies de conjuguer les efforts des grands centres d'influence politique mondiale avec une action qui puisse refléter l'exigence que tous les Etats y participent et la conscience démocratique du monde. Une telle action, qui veut édifier la paix sur la justice et donc sur les grands principes de la Charte, doit programmer cette paix et la réaffirmer dans tous les domaines où elle est menacée par le ralentissement d'un processus qui puisse assurer à tous les hommes et à tous les peuples des conditions d'existence digne et acceptable.

59. Il y a des problèmes et des conflits qui n'ont pas encore été résolus — problèmes et conflits dont la solution implique nécessairement l'application des grands principes des Nations Unies, tels que l'autodétermination des peuples, le respect des droits de l'homme, l'égalité souveraine des Etats, le renoncement à l'emploi et à la menace de la force. Je me réfère à la crise du Moyen-Orient — déjà mentionnée —, au colonialisme encore existant en Afrique, à l'*apartheid*, à la discrimination raciale et aux graves atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales des individus et des peuples dans d'autres continents également, ainsi qu'aux problèmes, toujours pas résolus, de normalisation politique en Asie.

60. D'autres problèmes requièrent encore une solution qui ne peut pas être trouvée sans la pleine application des principes des Nations Unies : il s'agit du colonialisme et de l'*apartheid*. A ce propos, je dirai immédiatement que les nouvelles qui nous sont récemment parvenues au sujet de violences en Afrique australe ont vivement frappé l'opinion publique italienne. Elles ont fait apparaître comme toujours plus nécessaire un engagement renouvelé des Nations Unies afin que, dans les zones encore sous l'emprise du régime colonial, puisse commencer une négociation constructive entre les puissances administrantes et les mouvements de libération, de façon à instaurer un processus de décolonisation pacifique et rapide. Il s'agit de problèmes sur lesquels nous nous sommes prononcés à maintes reprises en exprimant notre réprobation pour les conséquences négatives qui, faute d'une solution, se répercutent sur les peuples et sur le progrès vers une coexistence toujours plus grande, libre et digne de l'humanité.

61. L'énonciation de ces principes nous rappelle que malheureusement il y a encore plusieurs pays où le droit des

peuples de choisir librement leurs propres institutions politiques et sociales et où les droits des individus à la vie et à la liberté sont soumis à des tendances récurrentes à imposer ou à maintenir formules et régimes politiques par des coercitions sournoises ou par la violence des armes.

62. Le Gouvernement italien a suivi avec regret et une préoccupation profonde les événements qui ont eu lieu et qui se produisent encore aujourd'hui au Chili, où un coup d'Etat a renversé le Gouvernement constitutionnel, a supprimé les institutions démocratiques et a provoqué la mort tragique du président Allende.

63. La violence dans la vie politique, où qu'elle se produise, conduit toujours à la négation et à la diminution des droits de l'homme. L'Italie croit que le respect de tels droits, énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et souligné par la Charte des Nations Unies comme l'objectif fondamental de la coopération entre les Etats, doit représenter partout la base pour assurer une coexistence juste et pour garantir, à l'intérieur des pays et dans la vie internationale, le renoncement à l'emploi de la force et le libre développement des valeurs et des aspirations des peuples.

64. Dans le continent asiatique également existent des problèmes qui sont liés à une application rigoureuse des principes des Nations Unies.

65. Les accords de Paris sur le Viet-Nam et ceux de Vientiane sur le Laos et la fin des bombardements au Cambodge représentent les premiers pas vers la restauration progressive d'une situation normale dans la péninsule indochinoise. La guerre au Viet-Nam et au Laos étant à présent terminée, nous devons défendre la paix et surtout la fonder sur une base plus solide et authentique : c'est-à-dire sur le plein respect de la volonté exprimée par les populations de se donner un régime politique et social librement choisi et d'instaurer un climat de réconciliation et de progrès fécond.

66. Dans la péninsule de Corée également, les efforts poursuivis par les deux Etats coréens afin de normaliser leurs relations rencontrent des difficultés, qui pourront être surmontées si les équilibres délicats existant dans la région et la volonté des populations coréennes sont respectés sans qu'il y ait ingérence extérieure.

67. Le plus grave problème qui se pose aujourd'hui aux pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, tant au niveau régional qu'à celui de l'Organisation, n'est pas tellement de réaffirmer les grands principes solennellement proclamés dans la Charte, mais c'est plutôt celui de leur application concrète. C'est là une tâche qui, selon les Italiens, peut se réaliser surtout grâce à un effort conjugué des volontés politiques des Etats qui sont appelés à établir des relations plus pacifiques et plus équilibrées dans le monde.

68. Cette coopération peut être accomplie sur le plan régional, ainsi que le démontrent les expériences significatives de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette conférence ne devra pas se terminer par une formulation encore une fois plus ou moins solennelle d'un code de comportement qui a déjà été acquis par la

conscience universelle; bien au contraire, la Conférence devra poursuivre l'objectif d'adapter la réalité européenne aux grands principes de notre organisation en écartant les facteurs de division et de contraste qui ont empêché jusqu'ici leur pleine application sur notre continent. Elle devra, d'autre part, créer les conditions pour que les barrières entre les Etats et les peuples tombent progressivement et pour que de nouvelles relations, plus ouvertes et dynamiques, s'établissent entre eux.

69. Pour ce qui est de la préoccupation avec laquelle l'opinion publique internationale a suivi les mesures récemment adoptées à l'égard de citoyens coupables d'avoir exprimé une forme de désaccord politique, je désire souligner que le vrai succès de la Conférence pourra être jugé selon sa capacité d'agir concrètement au-delà des déclarations formelles échangées entre les Etats, pour une exaltation effective de la qualité de vie et de la dignité des hommes. En ce sens, la promotion en Europe de contacts plus larges entre individus et des échanges plus libres d'informations, d'idées, de conquêtes scientifiques et d'œuvres artistiques enrichira la conscience civile des citoyens et améliorera simultanément le niveau du progrès social tel qu'il peut être mesuré par le degré de jouissance des droits et de la liberté. La possibilité donnée aux Européens de se comprendre et de se rencontrer au-delà des frontières représentera l'évolution d'une Europe marquée par les divisions vers une Europe pacifique, engagée dans la recherche de formes plus avancées de coexistence sociale.

70. Ce que je viens de dire au sujet de l'Europe est aussi valable, avec des différences inévitables, pour les autres continents. Sur le plan mondial, par contre, l'application des grands principes aux relations internationales exige, aujourd'hui plus que jamais, le renforcement du rôle des Nations Unies.

71. Le Gouvernement italien a eu l'occasion d'exprimer à maintes reprises ses idées à ce sujet. Nous croyons que le plein respect de la Charte et la volonté politique des Etats de l'appliquer correctement représentent la condition essentielle pour rendre de l'efficacité à l'action des Nations Unies. Mais nous sommes aussi convaincus que, pour pouvoir assurer une participation plus responsable des Etats, petits et moyens, aux décisions et aux tâches de l'Organisation, certaines de ses structures doivent être modifiées.

72. L'élargissement du Conseil économique et social et le renforcement de ses fonctions sont un facteur positif; et nous souhaitons que dans un avenir rapproché le Conseil de sécurité puisse, lui aussi, mieux refléter dans sa structure les changements survenus dans la société internationale pendant ce dernier quart de siècle, tels que l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de pays et l'évolution des rapports d'influence sur la scène mondiale, et puisse assurer, par l'adoption de mécanismes nouveaux, une vérification plus précise des faits et une gestion plus exacte des opérations nécessaires au maintien de la paix.

73. Un renforcement des procédures pour la solution des différends internationaux, surtout par le réexamen du rôle de la Cour internationale de Justice, une plus grande précision des pouvoirs du Conseil économique et social

pour ce qui a trait à la coordination des institutions spécialisées et des programmes qui se rencontrent dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], la recherche de procédures plus efficaces pour la vérification des cas de violations des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination raciale, le remplacement du Conseil de tutelle, qui a presque accompli sa tâche, par un conseil pour les territoires non autonomes et la décolonisation, voilà quelques-uns des problèmes que nous signalons à l'attention des autres Etats Membres en vue d'une modernisation authentique des structures et des possibilités d'action de l'ONU.

74. Les Nations Unies sans aucun doute ont parcouru un très long chemin vers l'universalité qui représente une étape importante pour la réaffirmation de leur rôle. L'entrée dans l'Organisation mondiale des deux Etats de la nation allemande et des Bahamas nous rapproche encore de ce but. Il est maintenant nécessaire d'accélérer l'accèsion à l'indépendance des pays encore soumis à des régimes coloniaux et de normaliser les rapports entre les Etats divisés : Corée et Viet-Nam.

75. L'Italie, qui a toujours soutenu le principe de l'universalité des Nations Unies, continuera à agir pour que ce but puisse être atteint le plus vite possible.

76. C'est justement grâce à une participation toujours plus ample des Etats que, au cours des dernières années, les Nations Unies ont pu étendre la portée de leur action d'une façon remarquable et qu'aujourd'hui elles mènent une lutte sur tous les fronts pour libérer l'humanité des grands maux qui l'affligent : la course aux armements, le sous-développement, la faim, la destruction de l'environnement. Je voudrais aussi rappeler, dans le cadre de cette lutte, l'initiative prise par le Président du Mexique en vue de l'adoption d'une charte sur les droits et les devoirs économiques des Etats : nous avons accueilli cette initiative en appréciant les motivations qui l'ont déterminée et à l'étude desquelles nous participons avec intérêt.

M. Benites (Equateur) reprend la présidence.

77. Il s'agit de réaliser la conception unitaire et indivisible de la sécurité qui est propre à l'ONU et qui repose sur l'idée que, pour assurer la paix, il est nécessaire d'éliminer les causes plus profondes de tension.

78. Dans ce contexte, je mentionne l'effort accompli par les Nations Unies pour une stratégie globale du développement capable de favoriser une répartition plus équitable des ressources et des acquisitions techniques parmi les pays moins développés, les importantes négociations dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et au Fonds monétaire international, les nobles initiatives, notamment la proposition d'une conférence mondiale pour l'alimentation, en vue de faire face aux défis terribles que posent la faim et le surpeuplement dans le monde, enfin, et ce n'est pas la chose la moins importante, la prise de conscience qu'une politique mondiale pour l'environnement ne peut être différée plus longtemps.

79. Dans cette situation d'ensemble, dans le contexte d'une stratégie globale de la paix qui s'attaque aux problèmes mondiaux dans leur interdépendance, on ne saurait manquer de considérer les problèmes du désarmement.

80. Les négociations URSS-Etats-Unis pour la limitation des armements stratégiques et le début d'une négociation pour la réduction équilibrée des forces en Europe centrale représentent des éléments positifs d'une situation qui toutefois doit encore s'intégrer à l'engagement des Nations Unies de procéder vers l'objectif du désarmement général et complet. L'Italie continue d'être activement engagée tant dans la recherche, en tout lieu et à toute occasion, de progrès sur la voie du désarmement, qu'à la Conférence du Comité du désarmement à Genève qui ne cesse de représenter, malgré de récentes difficultés, le lieu techniquement le plus adéquat pour la négociation de mesures concrètes et opérationnelles. Elle entend aussi l'être dans les efforts pour la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, conférence qui pourrait devenir l'instrument le plus valable pour proposer à nouveau un désarmement général et complet, à condition qu'elle soit préparée d'une manière efficace et avec la participation de toutes les puissances nucléaires.

81. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour que les relations internationales reposent sur la paix et sur le droit et pour que la faculté de décider de son propre destin puisse être garantie à tous les peuples, à l'abri de toute ingérence extérieure et de toute forme de coercition. Puisque les Etats et les peuples sont composés d'êtres humains, l'enrichissement de la qualité de la vie de l'homme, de tous les hommes, où qu'ils vivent, demeure aujourd'hui plus que jamais une condition essentielle pour que les rapports entre Etats puissent eux aussi s'épanouir dans un cadre de sécurité et d'harmonie. Autant les droits des personnes pourront se développer et s'étendre dans toute région et dans tout système social, autant les droits des Etats et des peuples pourront se réaliser pleinement dans un climat de paix et de sécurité.

82. C'est dans cet esprit que l'Italie réaffirme son adhésion entière aux principes de la Charte et son engagement de collaborer à une politique de paix qui exalte toutes les valeurs dans lesquelles s'identifie l'aspiration de l'homme à se dépasser continuellement.

83. M. MUNGAI (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'apporte à cette assemblée les salutations et les bons vœux pour la réussite de nos débats de Son Excellence le président Mzee Jomo Kenyatta, de la République du Kenya. Ce vétéran de la lutte pour la liberté et l'indépendance des peuples opprimés du monde se tient prêt maintenant à lutter pour la paix, la liberté et la justice pour toutes les nations, surtout pour les groupes minoritaires et les personnes qui sont l'objet de l'oppression d'un Etat quel qu'il soit.

84. Ma délégation tient à féliciter le président récemment élu de l'Assemblée générale, M. Leopold Benites, de l'Equateur. Sa compétence exceptionnelle, sa largeur de vues, son ample expérience des affaires des Nations Unies ne manqueront certainement pas d'assurer la conclusion heureuse de la présente assemblée.

85. Au président sortant, M. Stanisław Trepczyński, de Pologne, nous exprimons notre profonde reconnaissance pour avoir dirigé la précédente session avec célérité, savoir-faire et succès.

86. Ma délégation juge opportun de souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux Membres, la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande et le Commonwealth des Bahamas. Nous sommes convaincus que leur participation renforcera l'Organisation des Nations Unies et permettra de mieux servir leurs objectifs fondamentaux de paix, de justice et de coopération. Nous espérons que l'attitude des Nations Unies en ce qui concerne la promotion de la justice et de l'égalité dans les territoires sous domination coloniale ou dotés de régimes minoritaires racistes en Afrique recevra un appui sans équivoque, compréhensif et dynamique de leur part.

87. Passant maintenant au problème apparemment insoluble du Moyen-Orient, je voudrais dire combien mon pays est inquiet de la grave situation qui existe dans cette région. En moins de 25 ans, c'est la quatrième guerre à grande échelle qui entraîne pour la population du Moyen-Orient des souffrances et des destructions indicibles. A moins d'être bientôt enrayée, cette guerre pourrait facilement dégénérer en un conflit mondial.

88. Les pays africains que nous sommes ne sont pas de grandes puissances. Nous ne possédons pas d'arsenaux d'armes perfectionnées. Mais nous nous intéressons profondément à la paix, à la justice, au progrès et aux relations de bon voisinage. Nos économies nationales ne peuvent se développer que lorsque la paix et l'entente règnent. Nous devons, par conséquent, jouer un rôle actif et constant dans l'élaboration d'un règlement honorable, juste et rapide de la crise du Moyen-Orient, un règlement qui donnerait une structure durable à la paix. A notre avis, une initiative africaine s'impose, en collaboration avec les autres nations, pour arriver à cette paix tant souhaitée. Une telle initiative viendrait compléter les efforts faits par le Conseil de sécurité pour trouver une solution valable et juste grâce à des mesures éclairées.

89. Les hostilités en cours devraient s'achever par la fin des opérations, le retrait immédiat des troupes et l'application des principes suivants: premièrement, l'acquisition de territoires par la force des armes est inadmissible; deuxièmement, tous les Etats de la région ont le droit d'exister dans la paix et la sécurité; troisièmement, les droits des Palestiniens déplacés ne doivent être en aucune circonstance violés, négligés, sacrifiés ou minimisés; quatrièmement, les superpuissances doivent s'abstenir d'accélérer une course aux armements dans l'ensemble de la région, car une telle course finirait par être le catalyseur de la guerre; cinquièmement, un système international destiné à garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chacun des Etats de la région, y compris des mesures de démilitarisation et l'établissement de zones de paix, le cas échéant, devrait être sérieusement envisagé.

90. Le Kenya espère sincèrement qu'un cessez-le-feu permettra d'éviter des pertes inutiles de vies et de biens

pour toutes les parties. Il est grand temps que l'on trouve cette solution permanente, qui s'est si longtemps montrée insaisissable dans les salles et les couloirs de notre organisation, dans l'intérêt des peuples de la région et de la paix du monde entier. Les intérêts nationaux à court terme de pays étrangers ne devraient pas l'emporter sur la nécessité suprême de rétablir une paix durable au Moyen-Orient.

91. Cette session de l'Assemblée générale qui nous réunit tous les ans à New York ne devrait pas simplement adopter résolutions et déclarations, écouter des échanges de paroles d'une rhétorique impressionnante ou des polémiques amères qui seront ensuite consignés dans les archives toujours grossissantes de l'Organisation des Nations Unies. Des questions politiques pressantes de décolonisation et de rétablissement de la paix réclament d'urgence notre attention. Les grondements persistants du mécontentement économique exigent une action concertée. Les menaces à la paix doivent être totalement éliminées. Les intérêts des superpuissances et leur collaboration clandestine ne doivent pas pouvoir diminuer le rôle de l'Organisation en ce qui concerne l'édification et le maintien de la paix. La libération de plus de 30 millions d'Africains asservis en Afrique australe devrait être accélérée par une action décisive de la part de la communauté internationale. Les horizons ouverts chaque jour par la science et la technique doivent être appliqués au développement, afin de faire disparaître la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme et la misère.

92. En bref, les défis que nous devons relever sont nombreux et leurs dimensions sont variées. Nos responsabilités sont d'autant plus grandes. Pour y faire face avec réalisme, nous ne devons pas rester enfermés dans un débat stérile, des retards excessifs ou un affrontement idéologique. Car ce serait éluder nos responsabilités; ce serait aller vers le chaos et, plus tard, à la ruine.

93. Il convient de saluer, assurément, la récente détente internationale, même si elle n'apporte pas de solution à la plupart des grands problèmes de notre temps. Le dialogue de paix et de coopération qui s'est engagé entre les Etats-Unis et l'Union soviétique doit être interprété comme un fait plein de promesses. De même, la rencontre de deux grandes puissances membres permanents du Conseil de sécurité — l'une venant de l'Est et l'autre de l'Ouest — est un pas dans la bonne direction.

94. La cessation des hostilités et le retrait des troupes étrangères du Viet-Nam doivent être de nature à servir la cause de la paix et du relèvement dans cette partie du monde ravagée par la guerre.

95. Le processus de réconciliation et la normalisation entre l'Inde et le Pakistan servira certainement à l'édification d'une structure durable de paix, de progrès et de coopération sur le sous-continent indien où se trouvent les grands Etats de l'Inde, du Pakistan et du Bangladesh.

96. Les résultats tangibles des négociations délicates de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devraient raffermir les relations pacifiques entre Etats et permettre de dépasser les pactes militaires conçus au

temps de la politique de guerre froide. La Communauté européenne élargie sera assurément un contrepoids efficace aux ambitions sans limite des superpuissances. D'autres groupes régionaux de pays nouvellement indépendants ont un rôle semblable à jouer.

97. L'Assemblée comprendra facilement que le Kenya s'inquiète du triste sort de millions d'Africains condamnés à l'esclavage par le colonialisme portugais, en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau, par la répression et la terreur pratiquées par le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud et en Namibie ainsi que par le régime rebelle illégal de Rhodésie.

98. Avant de traiter en profondeur de la situation en Afrique australe, je voudrais saluer la déclaration d'indépendance des courageux combattants de la liberté de la Guinée-Bissau. Après des dizaines d'années de massacre d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, après des pertes matérielles incalculables, après des souffrances et des privations indicibles, le vaillant peuple de la Guinée-Bissau a enfin accédé à l'indépendance par la lutte armée.

99. De même que les Mau-Mau du Kenya ont réduit en lambeaux l'occupation coloniale britannique dans nos forêts, de même que les Algériens ont battu les Français dans les vastes étendues désertiques du Sahara, la population de la Guinée-Bissau a maintenant écrasé la présence colonialiste portugaise en Guinée-Bissau par une lutte implacable sous la protection des forêts, des plaines et des vallées de ce pays. C'est là une leçon pratique pour les populations opprimées d'Afrique du Sud, de la Rhodésie et de la Namibie. Il faut qu'elles se rendent dans les *felds* et les *karoos* d'Afrique australe pour conquérir leur indépendance, si les méthodes pacifiques ne leur permettent pas de jouir de leur droit inaliénable et naturel à la liberté et à la souveraineté.

100. Le Kenya promet un appui sans réserve à la population de la Guinée-Bissau pour l'aider à consolider son indépendance. La reconnaissance du nouvel Etat, en soi, n'est pas suffisante. Nous devons faire en sorte qu'il reçoive toutes formes d'appui moral et matériel, surtout de la part des pays africains et des pays non alignés, qui n'ont jamais cessé de soutenir la lutte de libération de la Guinée-Bissau. Le Kenya ne reconnaît pas seulement le nouvel Etat de la Guinée-Bissau, il est prêt aussi à lui accorder toute aide dont il pourrait avoir besoin.

101. L'Afrique n'est pas partisane de la violence. L'Afrique souhaite que soit donnée une solution pacifique aux problèmes de race et d'inégalité dans les territoires sous domination étrangère ou dotés de régimes minoritaires racistes. Cependant, si toutes ces méthodes échouent, personne ne saurait blâmer les Africains de hisser l'étendard de la rébellion et de la violence contre l'oppression, la terreur et les effusions de sang qui leur sont infligées sur la base d'ordres imposés par des autorités non représentatives. Si cela s'avère nécessaire, l'Afrique est prête à arroser de sang l'arbre de la liberté. La responsabilité du conflit racial qui pourrait s'ensuivre devra alors être attribuée franchement aux racistes et colonialistes. Que cela soit bien compris par les racistes et par la communauté internationale.

102. La conscience mondiale a été scandalisée par les atrocités commises au Mozambique par des soldats por-

tugais à la gâchette facile. Des hommes, des femmes, des enfants innocents, sans défense et sans armes, ont été abattus dans les villages du Mozambique. Ces brutalités ont été révélées par des missionnaires dignes de foi et par des journalistes internationaux de réputation impeccable. Il est probable que ces massacres ont lieu dans le plus grand secret, avec une régularité systématique, dans les régions placées sous domination portugaise. Notre organisation doit agir pour mettre fin à cette vague de destruction, de viols et de pillage dirigée contre la population africaine. Les Nations Unies sont appelées à jouer, à cet égard, un rôle décisif.

103. Les Portugais devraient se mettre à l'école de leurs alliés de 600 ans, les Anglais, qui, autrefois, régnaient sur un empire mondial sur lequel le soleil n'était jamais censé se coucher. Les vents du renouveau ont balayé ce mythe et le Royaume-Uni a eu la lucidité d'accorder l'indépendance à presque toutes ses colonies et territoires. Aujourd'hui, les représentants des pays libérés siègent au côté du Royaume-Uni dans les conseils des Nations Unies. En toute cordialité, sans rancœur, ils ont même un club appelé le Commonwealth.

104. Le Portugal devrait aussi se mettre à l'école de la France, autre puissance coloniale qui a été contrainte d'accorder l'indépendance à de nombreuses colonies d'Afrique et d'ailleurs.

105. Le Portugal, à notre époque, est plongé dans les rêves d'autrefois, du temps de Vasco de Gama, où il croyait que sa puissance allait de l'Europe, à travers l'Afrique, jusqu'à l'Extrême-Orient. Cela est amplement démontré par le fait que, même aujourd'hui, au Parlement portugais, siègent deux membres qui sont censés représenter Goa. C'est vraiment le comble de l'absurdité. Le Gouvernement appauvri, le Gouvernement d'imposition de Caetano, devrait maintenant comprendre que les frontières du Portugal ne vont pas au-delà de l'Europe. A moins qu'il ne se réveille de ce sommeil de Rip-van-Winkle, il peut s'attendre à de rudes chocs.

106. Nous faisons appel à l'Eglise au Portugal et à l'opinion éclairée des jeunes et des intellectuels pour qu'ils se joignent à nous. Démasquons la nature fictive et la faillite de la politique du régime portugais qui a imposé des souffrances, des effusions de sang et la ruine à des millions d'Africains asservis et sans appui.

107. Les pays non alignés, qui, le mois dernier, ont tenu une conférence au sommet à Alger, ont adopté une résolution demandant à tous les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] d'expulser ou de suspendre le Portugal de cette organisation, à moins qu'il ne mette fin à ses guerres coloniales en Afrique, qu'il n'arrête le massacre des Africains, qu'il ne retire ses troupes du territoire de l'Afrique et qu'il n'accorde l'indépendance à ses colonies [voir A/9330, p. 46 à 9]. Les raisons de ce geste sont très claires. Les armes de l'OTAN, destinées à l'Europe, permettent la libération d'armes possédées par le Portugal et leur utilisation à la poursuite de guerres coloniales en Afrique. On sait que des officiers portugais, formés au titre des programmes de l'OTAN, ont été ensuite envoyés sur le théâtre des guerres afri-

caines. Ils ne servent donc pas aux fins originales, mais bien au maintien de la colonisation des Africains. Ces armes ne sont pas employées, comme on l'assure, à protéger la liberté d'Européens, mais bien plutôt à contribuer à la suppression des droits de l'homme, de la démocratie et de la liberté en Afrique.

108. En présence des brutalités portugaises en Afrique, aucun membre de l'OTAN ne devrait admettre l'utilisation d'herbicides, de défoliants et d'armes chimiques très puissantes pour la destruction en masse d'hommes et de cultures. Un grand nombre de membres de l'OTAN ont connu eux-mêmes l'oppression hitlérienne, qu'ils ont fini par vaincre au prix d'énormes sacrifices en vies humaines, en blessés et en pertes matérielles. Nous menons une lutte semblable contre des régimes étrangers essentiellement hitlériens par leur caractère et leur contenu. En conséquence, les membres de l'OTAN devraient se tenir derrière nous dans notre lutte légitime, car ce qui est bon pour les Européens épris de liberté est également bon pour les Africains opprimés. Les membres de l'OTAN devraient voir clairement que le Portugal s'est engagé dans une cause vaine et une guerre qu'il ne saurait gagner. Que les membres de l'OTAN jouent donc un rôle qui leur revient dans cet épisode honteux de la colonisation portugaise de territoires africains.

109. Le Kenya est heureux de constater que des pays éclairés comme la Norvège et le Danemark contestent maintenant ouvertement, dans les conseils de l'OTAN, la sagesse de l'effort portugais de guerre coloniale en Afrique. D'autres pays, comme la Suède, les Pays-Bas et les pays du camp socialiste, ont intensifié leur assistance morale et matérielle aux mouvements africains de libération. A tous ces pays, nous exprimons notre profonde reconnaissance. Aux autres qui ne nous appuient pas encore, nous adressons un appel pour qu'ils suivent le digne exemple des pays qui sympathisent avec notre cause.

110. Nous nous félicitons également de l'appui que des organisations comme le Conseil mondial des Eglises, le Mouvement contre l'*apartheid* et beaucoup d'autres institutions privées et publiques donnent à la cause de la liberté et de l'indépendance de notre continent.

111. Et à ce point, je voudrais m'adresser directement à la France, pays que l'humanité associe aux nobles sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité. La France a-t-elle oublié ou négligé les idéaux qui ont fait sa grandeur? Sinon, elle devrait prendre position en toute franchise, la conscience nette, et influencer sur le Portugal pour qu'il mette fin au massacre des Noirs d'Afrique et leur accorde leur droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance.

112. Je demande au Royaume-Uni, auquel on attribue des traditions de démocratie, de règne du droit et d'esprit humanitaire, de ne pas désavouer ses valeurs que le temps a consacrées. Il ne faut pas qu'on le voit associé à des pays tels que le Portugal qui pratiquent systématiquement le génocide et l'esclavage en Afrique.

113. Les Etats-Unis d'Amérique, ce grand pays dont la démocratie moderne a été édifiée par des hommes tels que

Washington, Jefferson et Lincoln, ne doivent pas déshonorer les principes élevés que ces hommes ont consacrés. Ils ne doivent pas être associés à une puissance mesquine comme le Portugal qui a propagé la terreur et fait pleuvoir la mort et la destruction sur notre continent.

114. Toutes ces grandes nations qui se disent chrétiennes ne devraient pas se croiser les bras et demeurer insensibles au massacre des Noirs d'Afrique du fait de la politique brutale et inhumaine du Portugal. Le Kenya les engage toutes à suspendre ou à expulser le Portugal de l'OTAN, à moins qu'il ne se conforme aux principes et objectifs en vue desquels l'Organisation a été établie.

115. La Mission de décolonisation de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], dont le Kenya a eu l'honneur de faire partie, a mis en relief, pendant son séjour dans de nombreuses capitales du monde, le sort de l'Afrique asservie. L'attention mondiale est maintenant concentrée sur les souffrances des Africains qui vivent sous les régimes coloniaux. La Conférence internationale d'experts pour le soutien des victimes du colonialisme et de l'*apartheid*, placée sous les auspices des Nations Unies, et qui s'est tenue au début de cette année à Oslo, a été couronnée de succès. Il convient d'organiser d'autres conférences du même genre partout dans le monde pour que la question reste d'actualité et soit constamment examinée par les dirigeants du monde.

116. Le projet hydroélectrique de Cabora Bassa, dans la province de Tete au Mozambique, est conçu comme un plan destiné à permettre l'installation de millions de pauvres Blancs venus du Portugal pour qu'ils puissent s'enrichir grâce à la sueur, au labeur et aux larmes des Africains. Cela permettra aux Blancs de maintenir indéfiniment l'oppression des Noirs et, par l'exploitation des vastes ressources minérales de ce territoire, de remplir les caisses métropolitaines en Europe.

117. Bien que, techniquement, le projet aurait été bon pour un Mozambique libre et démocratique, il est mauvais, en ce moment, de l'appuyer parce qu'il renforcera le colonialisme portugais en Afrique. C'est la raison pour laquelle la Mission de décolonisation de l'OUA a demandé aux gouvernements occidentaux, aux institutions, aux banquiers et aux capitalistes de renoncer à prendre part au projet. Nous savons gré aux gouvernements qui ont entendu notre appel et je dois consacrer une mention spéciale à de nombreuses sociétés suédoises et italiennes qui ont retiré leur participation au projet de Cabora Bassa. Nous demandons à ceux qui n'en ont pas fait autant de se livrer à un examen de conscience et d'aider la cause africaine. Nous demandons simplement qu'ils remettent leur collaboration à plus tard et non pas qu'ils se retirent de manière permanente du projet. Lorsque le Mozambique accèdera à l'indépendance, le projet pourra être achevé et, à ce moment-là, nous serons heureux de leur concours.

118. Le Kenya recommande également la mise en quarantaine et le boycottage total du Portugal. Le Conseil de sécurité devrait agir de manière décisive afin d'écarter les menaces à la paix et à la sécurité internationales qui proviennent du colonialisme en Afrique. Un

embargo sur les armes de guerre destinées au Portugal s'impose. Les brutalités et les excès des forces portugaises en Afrique devraient continuer d'être dénoncés dans l'espoir que l'indignation de la conscience mondiale se traduira en une action efficace contre les colonialistes en Afrique. Des mesures concrètes et énergiques sont nécessaires pour rompre l'alliance toujours plus étroite du Portugal avec les Blancs d'Afrique du Sud et de Rhodésie.

119. En Afrique du Sud, il existe une situation explosive et des plus dangereuses. Comme si le massacre d'Africains à Sharpeville, en 1960, n'avait pas suffi, les Sud-Africains ont pratiqué le massacre aveugle de mineurs à Carletonville, le mois dernier, lorsque ceux-ci ont protesté contre les conditions injustes d'emploi dans les mines sud-africaines. Ce qui montre bien que les régimes minoritaires de l'Afrique australe, assoiffés de sang, ont un appétit insatiable de mort et de destruction d'Africains.

120. L'Afrique du Sud a érigé des "bantoustans" en foyers pour les Noirs d'Afrique du Sud. Cette manière de présenter les choses est totalement erronée parce que toute la terre en Afrique du Sud appartient aux Africains. On nous dit que les "bantoustans" sont des entités indépendantes, destinées à assurer un développement égal et séparé. Mais c'est là une tromperie très poussée et une absurdité patente destinée à bernier le monde. En réalité, les "bantoustans" sont des réservoirs pour la population majoritaire noire, situés de façon stratégique dans des régions arides, dans lesquels les Blancs peuvent puiser à leur gré pour amener de force les travailleurs africains dans les mines, les usines, les maisons des Blancs, ou ailleurs. Ce sont des plaies brûlantes de chômage, de mécontentement, d'existence sordide, où il n'y a aucune espèce de développement. Ce sont en fait des parcs à bestiaux d'où l'on retire le nombre voulu d'animaux que l'on amène à l'abattoir afin d'obtenir d'immenses bénéfices qui permettent de maintenir le système de l'*apartheid*.

121. Vorster espère maintenant son autorité sur les "bantoustans" en semant la dissension entre eux et les mouvements de libération. Son intention est de les dresser les uns contre les autres et de voir des frères noirs se battre entre eux pendant que les Blancs prospèrent et regardent les Noirs s'entretuer.

122. Les "bantoustans" sont le mal le plus pernicieux que l'esprit humain ait jamais conçu. Le monde doit rejeter ce système sans ambages.

123. Pour ce qui est de la Rhodésie, le Gouvernement du Kenya recommande la convocation d'une table ronde de toutes les parties intéressées afin d'élaborer un arrangement constitutionnel permettant d'accorder l'indépendance à la majorité africaine sur la base d'un système électoral équitable. Les Africains, dont la destinée politique se joue, doivent participer pleinement et librement à ces négociations. Ceux qui sont enfermés dans les prisons de Smith doivent être remis en liberté. Les restrictions imposées aux mouvements et organisations politiques africains doivent être abrogées. Toutes les lois discriminatoires doivent être rapportées afin de reconnaître le droit des Africains à la liberté et à l'indépendance. Les contingents d'armée et de police de l'Afrique du Sud n'ont rien à faire en Rhodésie. Telles sont les conditions fondamentales d'un règlement durable et équitable du problème rhodésien.

124. En ce qui concerne la Namibie, nous donnerons tout notre appui aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour maintenir une présence physique qui permette de favoriser le règne de la majorité africaine et l'indépendance. L'éviction de la présence illégale de l'Afrique du Sud du territoire s'impose. Nous avons l'impression que les négociations directes avec l'Afrique du Sud, quant à l'avenir de la Namibie, ont été vaines. Elles doivent en conséquence prendre fin, et il faut rechercher d'autres méthodes concrètes.

125. On me demandera peut-être — et la question sera légitime — pourquoi les pays africains estiment maintenant qu'il convient d'adopter une attitude militante envers les régimes racistes, colonialistes et minoritaires en Afrique. Nous répondrons que toutes les méthodes pacifiques ont été essayées en vain et que la patience des populations opprimées est à bout.

126. L'appel de l'Afrique libre, dans le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique australe³, a été rejeté par Vorster. C'était un appel à une solution pacifique fondée sur la liberté, l'égalité et la démocratisation du rigide système d'*apartheid* en Afrique du Sud. Les Nations Unies, le monde non aligné et l'OUA ont lancé plusieurs appels à l'accommodement pacifique que l'Afrique du Sud a rejetés d'emblée. L'Afrique libre était prête à discuter les moyens de démocratiser la situation intérieure en Afrique du Sud, d'une manière pacifique, afin d'améliorer le sort de la population noire.

127. Cela signifiait des discussions sur le système d'*apartheid* et son abolition ultérieure. Ces efforts, eux aussi, ont été vains. La réaction de Vorster a été d'abreuer d'insultes les pays africains libres du Nord et de manifester une attitude d'agression. L'intégrité territoriale de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie et du Zaïre a été violée par l'action concertée des militaristes de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie et du Portugal. Face à cette intransigeance, l'Afrique peut-elle vraiment faire autre chose que de choisir la lutte armée ?

128. Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots sur notre attachement constant au mouvement des non-alignés. Nous sommes convaincus que ce mouvement a été une force dynamique en faveur de la paix, de la justice et de l'entente dans les affaires internationales contemporaines. C'est un front solide, dressé contre le colonialisme, le racisme, l'exploitation et l'inégalité. Il est appelé à jouer un rôle très net dans le bien-être économique et social des Etats non alignés.

129. Je voudrais également réaffirmer l'appui sans réserve que le Kenya apporte à l'OUA. C'est en elle que nous plaçons nos espérances pour assurer la libération et le progrès économique de notre continent africain. C'est notre instrument pour forger l'unité du continent africain dans tous les domaines. Sous ce drapeau, nous continuerons de lutter pour l'intensification du commerce interafricain, les investissements, la coopération à tous les niveaux, et pour un front uni dans les organisations internationales, afin de réaliser l'égalité, la justice et le développement de tout le continent en général.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.*

130. Sur un plan plus large, l'Afrique est décidée à manifester son unité dans ses rapports avec la Communauté économique européenne, conformément aux intérêts politiques et économiques de nos populations. Nous n'accepterons pas que les nations riches et puissantes nous dictent de nous conformer à leur politique et à leurs objectifs, à nos dépens. Nos ressources, nos possibilités, sont nombreuses, et les facilités de coopération économique sont illimitées. Par conséquent, nous n'avons pas besoin de nous sentir découragés ou impuissants.

131. Telle a été notre attitude à la récente réunion conjointe historique de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international et de ses affiliés qui s'est tenue à Nairobi, du 24 au 28 septembre de cette année. Je qualifie cette conférence d'historique, parce qu'une réunion de cette ampleur et de cette importance s'est tenue pour la première fois sur le sol africain. L'opinion officielle a été que cette vaste conférence fut organisée avec succès. Nous sommes, bien entendu, satisfaits de cette appréciation impartiale. Nous pouvons assurer la communauté internationale que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour assurer le succès des réunions futures à Nairobi. Il y a là l'indication de notre désir que les grandes conférences ne se tiennent pas exclusivement dans des centres établis tels que New York, Genève, Vienne ou d'autres villes du monde occidental. Les autres capitales qui sont pourvues des services adéquats devraient pouvoir également accueillir des réunions importantes. C'est là une manière d'exprimer la nature universelle de notre organisation.

132. Dans cet esprit, le Kenya a l'honneur d'être le pays hôte du Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], à Nairobi. Le Gouvernement du Kenya a fourni de vastes installations, ainsi que des services de communications et autres facilités pour l'installation commode du Programme, qui a été officiellement inauguré la semaine dernière à Nairobi par Mzee Jomo Kenyatta, président de la République du Kenya.

133. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple du Kenya à tous les pays qui ont appuyé notre proposition tendant à faire de Nairobi le siège du PNUE.

134. Je voudrais exprimer notre profonde sympathie aux victimes de la famine des pays soudano-sahéliens, famine qui a pris des proportions catastrophiques à l'heure actuelle au Tchad, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et en Haute-Volta. Le Gouvernement du Kenya examine actuellement, et de toute urgence, l'aide qu'il peut apporter aux victimes de cette sécheresse sans précédent. Elles peuvent compter que nous leur donnerons tout l'appui possible. Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies, à l'OUA et à toutes les autres organisations intéressées de s'unir pour combattre les conséquences de ce désastre naturel. Ceci vient nous rappeler, de la manière la plus affligeante, que la communauté internationale devrait mettre sur pied des dispositions permanentes à long terme pour faire face à de telles catastrophes, lorsqu'elles se produiront à l'avenir, dans une quelconque région du monde.

135. Avant de conclure, il me paraît important de demander à tous les pays de respecter les droits de l'homme sans réserve aucune. Aucun changement de gouvernement, aucune accession au pouvoir par un parti politique quelconque, dans quelque Etat que ce soit, ne devraient constituer un prétexte pour éliminer les adversaires ou semer la terreur et faire couler le sang. Chaque ressortissant d'un Etat, quelles que soient sa couleur, sa religion, sa nature ou ses convictions politiques, a reçu de Dieu le droit de vivre et de jouir de la protection de la loi. Nous ne pouvons acquiescer à aucun meurtre, massacre ou répression politiques où que ce soit dans le monde. Après tout, dépouillé de toutes les considérations techniques et du langage de la diplomatie, c'est là le message essentiel de notre Charte et des nombreuses conventions que l'Assemblée générale a adoptées.

136. Enfin, le Kenya souhaiterait que l'Organisation des Nations Unies reste dans ses conceptions et ses activités une force positive, active et dynamique, au service de la justice, du bon droit et de l'humanité. Ceci doit demeurer la doctrine philosophique qui nous guide, tandis que les Nations Unies, en une marche triomphale, s'avancent, de plus en plus fortes, malgré toutes les épreuves qui les attendent.

137. M. AHMED (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, lorsque mon premier ministre a parlé, avant l'ouverture de la discussion générale [2122^e séance], il vous a exprimé les félicitations du Gouvernement et du peuple du Pakistan pour votre élection à vos importantes fonctions. Permettez-moi d'y ajouter les miennes et celles de ma délégation, et de vous présenter nos meilleurs vœux dans l'accomplissement de votre tâche. Je saisis cette occasion pour rappeler aussi le talent et la compétence avec lesquels votre prédécesseur, le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Pologne, M. Trepczynski, a présidé aux débats de l'Assemblée générale l'année dernière, lors de sa vingt-septième session, et je rappelle notamment le rôle remarquable qu'il a joué lorsqu'il s'est agi de mettre un terme à la controverse suscitée au cours de ladite session par la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Bangladesh.

138. Le 6 octobre, la guerre a éclaté au Moyen-Orient, comme beaucoup l'avaient prévu. Depuis lors, nous avons entendu les pays directement en cause donner un compte rendu de la situation, et les grandes puissances ont fait des déclarations au Conseil de sécurité. De l'avis de ma délégation, il ne servirait de rien d'établir qui a ouvert le feu le premier. En tout état de cause, les Arabes seraient entièrement fondés, sur le plan moral et politique, à prendre toutes les mesures qui leur semblent nécessaires pour reconquérir leurs propres territoires. Les raisons pour lesquelles les combats ont commencé sont évidentes.

139. Pendant près de six ans, les Arabes et le reste du monde ont attendu un règlement pacifique au Moyen-Orient, conformément à la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité en novembre 1967. Tous les efforts déployés depuis lors pour résoudre le conflit se sont heurtés à l'intransigeance d'Israël. Qui plus est, en continuant d'agir de manière à consolider sa mainmise

sur les territoires arabes dont il s'est emparé au cours de la guerre de 1967, Israël a fait savoir au monde qu'il n'avait pas la moindre intention de se défaire de ces territoires. En d'autres termes, il n'a pas la moindre intention d'appliquer la résolution en question. Par ailleurs, il a essayé de temps en temps, au cours de ces six années, de réduire ses voisins arabes à la soumission par la terreur. La patience de ces voisins s'épuise, et, puisque toutes les voies pacifiques pouvant mener à un règlement sont bloquées, il n'y a rien d'étonnant à ce que les Arabes aient relevé le gant et décidé de répondre à la force par la force.

140. La guerre a cela d'affreux qu'elle inflige des souffrances aux innocents aussi. Ma délégation est consternée par la nouvelle qu'Israël a bombardé des zones civiles du Caire et de Damas. L'attaque sur Damas semble avoir été particulièrement méchante. Le quartier diplomatique a été atteint, et plusieurs ambassades, dont la nôtre, ont subi des dommages importants, et du personnel diplomatique ainsi que des membres des familles de ce personnel ont été tués ou blessés. Cet acte insensé ne saurait être condamné en termes trop forts. Il ne peut mener qu'à une nouvelle escalade du conflit.

141. Le temps est venu pour l'Organisation des Nations Unies, et surtout les grandes puissances, de s'affirmer dans la cause de la paix. Il ne suffit plus de penser simplement à un nouveau cessez-le-feu. L'Organisation doit trouver le moyen non seulement de faire taire les canons, mais aussi de permettre que la voix de la raison se fasse entendre. Les éléments d'un règlement équitable figurent dans la résolution 242 (1967). Il est temps de commencer à la mettre en œuvre sérieusement en exigeant d'Israël qu'il se retire de tous les territoires arabes occupés au cours de la guerre de 1967. Une fois cela accepté et une fois qu'aura commencé l'évacuation des territoires, un règlement à long terme du conflit arabo-israélien pourra être mis au point sur la base de la résolution 242 (1967), sans oublier que tout règlement, pour être durable, doit prévoir le rétablissement des droits légitimes du peuple de Palestine.

142. Je passe maintenant à d'autres questions. Pour commencer, nous tenons à nous féliciter de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats allemands et des Bahamas, le dernier en date des territoires coloniaux qui ait accédé à l'indépendance. Nous présentons aux représentants de ces trois Etats en notre organisation les meilleurs vœux du peuple pakistanais.

143. Quelques délégations ont exprimé l'espoir que le Bangladesh aussi entrera sous peu à l'Organisation. Nous partageons cet espoir. Mais il existe certains obstacles.

144. A Delhi, un accord a été récemment conclu, près de deux ans après la fin de la guerre indo-pakistanaise, accord aux termes duquel l'Inde rapatriera les prisonniers de guerre. Mais il ne s'agit pas de tous les prisonniers de guerre: 195 d'entre eux doivent rester en Inde aux fins d'éventuels procès de la part du Bangladesh pour des crimes qu'auraient commis ces prisonniers lors des événements tragiques de 1971. Nous avons tout fait — j'ai participé à ces négociations — pour convaincre l'Inde de libérer tous les prisonniers de guerre sans exception, conformément aux résolutions des Nations Unies et aux Conventions de Genève, mais nous avons échoué.

145. Comme l'a signalé récemment devant cette assemblée mon premier ministre [2122^e séance], le Gouvernement du Pakistan respectera ces résolutions dans la lettre et dans l'esprit et, au titre de ces résolutions, il ne fera pas obstacle à l'admission du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies aussitôt que tous les prisonniers de guerre, y compris les 195, auront été rapatriés au Pakistan.

146. La clef de l'entrée du Bangladesh à l'Organisation des Nations Unies, de toute évidence, est entre les mains de l'Inde et du Bangladesh. Nous espérons qu'un accord sur le rapatriement de ces prisonniers de guerre sera promptement conclu. Dans ce cas, non seulement nous ne nous opposerons pas à l'entrée du Bangladesh à l'Organisation, mais nous l'appuierons chaleureusement.

147. Encore que, pour l'instant, l'Inde ne puisse accepter le rapatriement de ces 195 prisonniers, l'accord de Delhi est un grand progrès vers un règlement général de la situation dans le sous-continent. Le rapatriement dans trois directions des prisonniers de guerre de l'Inde et des milliers de Bengalis et de ressortissants pakistanais, qui se trouvent bloqués au Pakistan et au Bangladesh respectivement, est en cours. Mon gouvernement accorde beaucoup d'importance à la prompt application de cet accord. En tant que gage de notre désir de le mettre en œuvre loyalement et rapidement, nous avons commencé à rapatrier les Bengalis au Bangladesh 10 jours avant que l'Inde ne commence à rapatrier les prisonniers de guerre, encore que, au titre de l'accord, le rapatriement des prisonniers de guerre et celui des Bengalis dussent être simultanés. Nous avons également renvoyé 203 fonctionnaires supérieurs bengalis, civils et militaires, qu'à l'origine nous avions l'intention de faire passer en jugement pour activités de trahison; nous les avons renvoyés avec les premières fournées de Bengalis rapatriés au Bangladesh. Nous espérons que l'Inde et le Bangladesh mettront aussi l'accord en œuvre avec la même célérité et dans le même esprit. Nous espérons également qu'avant longtemps l'Inde acceptera de rapatrier également les 195 prisonniers de guerre restants. La voie sera alors ouverte à de nouveaux gestes visant la normalisation des relations non seulement avec l'Inde, mais aussi avec le Bangladesh, et tendant également à donner plus de solidité à la trame de la paix dans le sous-continent.

148. Je tiens à dire ici notre reconnaissance à la communauté internationale pour la générosité et la rapidité avec lesquelles elle est venue à notre secours, et notre gratitude au Secrétaire général pour avoir entrepris une opération massive pour le rapatriement par avion de quelque 170 000 à 200 000 hommes, femmes et enfants.

149. C'est à Simla que, pour la première fois dans l'histoire postérieure à l'indépendance du sous-continent, les Gouvernements du Pakistan et de l'Inde ont décidé de mettre fin au conflit et à l'affrontement qui, jusqu'ici, avaient troublé leurs rapports, et d'œuvrer pour l'établissement d'une paix durable sur le sous-continent. L'Accord signé à Simla le 2 juillet 1972 stipule que :

“...la condition préalable à la réconciliation, aux relations de bon voisinage et à une paix durable est

l'engagement de la part des deux pays de respecter la coexistence pacifique, l'intégrité territoriale, la souveraineté et le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre partie. . . ."

Les deux pays se sont également mis d'accord pour s'abstenir mutuellement de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre leur intégrité territoriale ou leur indépendance politique. Nous estimons que l'accord intervenu entre l'Inde et le Pakistan pour faire reposer leurs relations sur cette base est la réalisation la plus importante de la réunion au sommet de Simla. Nous sommes résolus à respecter cet accord à tout point de vue.

150. En fait telle a été la base de nos rapports avec tous les pays. En particulier, l'engagement de ne pas intervenir dans les affaires intérieures d'autrui, sous quelque prétexte que ce soit, a été le principe directeur de la politique étrangère du Pakistan dans ses rapports avec tous ses voisins directs. Nous nous abstenons scrupuleusement d'intervenir dans les affaires intérieures, et, naturellement, nous attendons de ces voisins le même respect de nos droits souverains.

151. Notre recherche de paix et de stabilité au Moyen-Orient, sur le sous-continent et en Asie en général nous amène à saluer la détente qui commence à marquer les relations entre les grandes puissances. Nous nous en félicitons dans l'espoir que, comme cela doit être, cette détente finira par englober d'autres régions et d'autres questions qui, à l'heure actuelle, peuvent sembler à ces puissances d'importance secondaire mais qui sont d'une importance vitale pour les petites nations. Comme on en a vu encore une fois la preuve tragique dans la récente reprise des hostilités au Moyen-Orient, il n'y a aucune assurance que, malgré la détente, les guerres que l'on appelle communément et négligemment des guerres locales ne continueront pas à éclater. En fait, il y a lieu de craindre que, dans leur souci de favoriser et de préserver la détente, les grandes puissances ne soient prêtes à négliger ou à sacrifier les intérêts des petites puissances. Nous voudrions que la détente se développe de telle manière que les petits pays aussi puissent vivre dans la paix et l'harmonie les uns avec les autres.

152. Un autre aspect troublant de la situation actuelle est que les grandes puissances continuent de s'armer malgré la détente. Peut-être est-il encore trop tôt pour que la détente se manifeste dans le domaine du désarmement. A notre avis, ce qui permettra de vérifier si la détente est vraiment réelle, ce sera la volonté des grandes puissances de désarmer, ce qui pourrait être un catalyseur pour un mouvement mondial vers le désarmement général. Toutefois, la situation actuelle comporte en elle-même une contradiction. On parle certes de détente, mais les grandes puissances continuent de produire des instruments de destruction toujours plus perfectionnés et toujours plus mortels. Nous craignons qu'il n'existe un manque fondamental de confiance entre les puissances nucléaires. Nous craignons pour elles et pour le reste de l'humanité le prix terrible qu'il faudrait payer si une grande guerre était déclenchée.

153. Né et élevé dans des conditions d'insécurité dont l'origine essentielle est le déséquilibre de pouvoir, main-

tenant nettement modifié à son désavantage, le Pakistan ne saurait manquer de respecter l'objectif du désarmement général. Conscient qu'une course aux armements entre l'Inde et le Pakistan est insensée, qu'elle ne servirait aucune fin et entraînerait un gaspillage affligeant des ressources dont ils ont tellement besoin pour leur progrès économique, le Pakistan a réduit, à un moment donné, d'une façon unilatérale ses dépenses aux fins de défense. Malheureusement, cette mesure n'a pas suscité de réaction similaire, et, ces dernières années, en Inde et au Pakistan, le détournement de ressources à des fins militaires a continué à un rythme inquiétant qui nous a obligés à négliger nos besoins économiques respectifs. Nous pensons que l'Inde et le Pakistan devraient sérieusement se demander si le moment n'est pas venu de réduire de façon radicale les budgets militaires et de consacrer les ressources ainsi libérées à un meilleur usage en engageant la guerre contre l'ennemi commun: la pauvreté. Comme l'a dit mon premier ministre lors d'une récente visite dans ce pays, nous serons prêts à discuter la question avec l'Inde, le moment venu, dans le contexte d'un accord commun en vue d'œuvrer pour une paix durable sur le sous-continent.

154. C'est parce qu'il rendu compte que la course aux armements dans ce monde est dangereuse et destructrice que le Pakistan a été amené à proposer, dès 1961, qu'une étude des conséquences économiques du désarmement soit entreprise. Les conclusions de cette étude⁴ sont applicables plus que jamais aujourd'hui en raison des grandes augmentations de dépenses militaires qui se sont produites depuis. Le monde dépense actuellement quelque 225 milliards de dollars par an en armements. Cela n'a vraiment pas grand rapport avec une "Décennie du désarmement". Quelle tragédie macabre si l'on songe aux ressources gaspillées alors que des centaines de millions de personnes sur ce globe vivent dans une pauvreté abominable, hantées par la menace constante de la famine ou de la mort par suite de malnutrition, alors qu'une petite fraction de ces énormes dépenses consacrées aux armements pourrait dissiper la peur qui hante cette partie malheureuse de l'humanité!

155. Le moment est venu de déplacer l'accent actuellement mis sur la sécurité militaire mondiale vers la sécurité économique mondiale. Une action constructive dans le domaine du contrôle des armes et du désarmement pourrait libérer des sommes importantes aux fins du développement qui, seul, peut mener à l'édification véritable d'une structure durable de paix mondiale.

156. Chacun reconnaît dans le monde la nécessité du désarmement. Et pourtant, après des années de négociations et de nombreuses études, il n'y a eu guère de progrès véritable. Les armements continuent de s'entasser à un rythme inquiétant. En particulier, le retard à contrôler et à éliminer les armes nucléaires pourrait être fatal. Le monopole de quelques-uns pourrait bientôt devenir la chasse gardée de beaucoup, rendant ainsi plus difficile encore la tâche d'élimination des armes nucléaires et plus réel le danger d'un holocauste universel.

⁴ *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.72.IX.16) et addendum (A/8468/Add.1).

157. L'«équilibre de la terreur» actuel qui, en fait, n'est qu'une version moderne du vieux principe de l'équilibre des forces sous le déguisement nucléaire, a empêché jusqu'ici le déclenchement d'une guerre à l'échelle mondiale. Toutefois, cela pourrait créer un faux sentiment de sécurité. Cela ne devrait pas nous faire oublier les dangers que représente pour la paix un déséquilibre régional en matière d'armements, ou un désir renaissant d'hégémonie, ou encore la perpétuation d'injustices intolérables, l'élargissement croissant du fossé entre le Nord et le Sud, les Blancs et les gens de couleur, les riches et les pauvres. Empêcher une guerre ne signifie pas *ipso facto* établir la justice, sur la base de laquelle seule une paix durable peut être construite.

158. Nous voyons une preuve de cette affirmation dans la récente reprise des hostilités au Moyen-Orient et dans les situations existant en Asie du Sud et du Sud-Est et en Afrique.

159. Il est très regrettable et très décevant qu'après 28 années d'existence les Nations Unies doivent encore examiner les questions du colonialisme et de la discrimination raciale. Ces problèmes auraient dû être résolus il y a longtemps, conformément aux dispositions de la Charte. Le spectacle abominable de millions d'êtres humains qui demeurent soumis à une domination et à une exploitation coloniales impitoyables et qui subissent une discrimination raciale humiliante continue de peser lourd sur la conscience de l'humanité. La situation est particulièrement navrante au Zimbabwe, en Namibie, dans les territoires sous administration portugaise et en Afrique du Sud. Nous tirerons peut-être quelque satisfaction du fait que la juste lutte des peuples opprimés eux-mêmes en vue d'exercer leur droit inaliénable à la liberté et à l'égalité raciale enregistre des progrès constants. Des revers temporaires n'ont fait que les inciter à une reprise toujours plus ferme de la lutte. L'engagement du Pakistan envers cette lutte et sa solidarité avec tous ceux qui combattent pour la liberté sur la base de leur droit à l'autodétermination demeurent fermes et solides. A ce propos, je suis heureux d'annoncer que mon gouvernement a reconnu la Guinée-Bissau.

160. Telles sont quelques-unes des questions qui, nous semble-t-il, méritent d'être examinées par cet auguste organe. Il est une autre question qui préoccupe les gens du monde entier : où va l'Organisation des Nations Unies ? Nous croyons que son efficacité et, en fait, son avenir même dépendent de son aptitude non seulement à empêcher la guerre, mais aussi à assurer la justice. C'est compte tenu du départ entre la justice et l'injustice que l'on verra l'Organisation s'effondrer ou survivre. La Charte accepte et précise cette distinction, mais est-ce que tous les Membres de l'Organisation le comprennent ? En décembre 1971, l'Assemblée générale, se faisant la voix de l'humanité, a lancé un appel sonore, par 105 voix, pour que soient protégées l'intégrité et la souveraineté d'un Etat Membre. Le Conseil de sécurité, entravé par une procédure qui n'a plus de raison d'être dans le monde d'aujourd'hui, a mis une sourdine à cette voix et l'a fait disparaître par un simple vote négatif.

161. Cela relève du passé. Mais faut-il y voir un modèle pour l'avenir ? Nous avons le profond espoir qu'il n'en

sera rien. Notre foi dans les Nations Unies survit aux vicissitudes du passé. C'est une foi trempée par une nette conscience des insuffisances de l'Organisation; c'est une foi qui exige que les Nations Unies soient rendues plus fortes et plus efficaces; qu'elles deviennent une Organisation capable de résoudre les différends qui menacent la paix; une Organisation grâce à laquelle la survie des faibles sera garantie autant que celle des forts; une Organisation guidée par des principes et non par des commodités politiques et où règne la justice plutôt que les diktats de la *Realpolitik*. C'est là que réside l'espoir de l'humanité et des générations à venir.

162. U LWIN (Birmanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, au nom de la délégation de Birmanie, vous adresser nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. Votre carrière très distinguée et votre grande connaissance des affaires internationales et de la pratique de l'Organisation des Nations Unies nous apportent la garantie que, sous votre conduite éclairée, les travaux de la présente session de l'Assemblée générale se dérouleront d'une manière efficace et connaîtront le succès.

163. Je voudrais aussi rendre hommage à notre président sortant, M. Stanisław Treczyński, pour la manière judicieuse dont il a guidé les travaux de la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale et pour la hauteur de vues avec laquelle il s'est acquitté de ses importantes fonctions.

164. Cette année, nous avons parmi nous les délégations de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne et du Commonwealth des Bahamas. Je voudrais, au nom de la délégation de Birmanie, leur adresser nos chaleureuses félicitations et nos salutations amicales à l'occasion de leur admission dans la famille des Nations Unies. Leur présence en cette organisation leur permettra de contribuer davantage à la réalisation de ses objectifs.

165. L'impression d'ensemble qui se dégage des événements actuels dans le monde face à un changement des rapports de puissance est que nous vivons une période critique pour les rapports généraux entre les nations et que nous sommes à un point important des relations internationales marquées par une détente générale. D'autre part, cette tendance favorable en apparence dans les relations internationales est quelque peu compromise par le fait que la scène politique, économique et monétaire dans le monde est encore loin d'être stable, et nous voudrions parler brièvement de certains des facteurs qui nous amènent à penser ainsi.

166. La tendance à la détente qui domine les relations internationales a fait naître des perspectives favorables et permet d'espérer un ordre mondial plus pacifique. Dans ces conditions, certaines grandes puissances, jadis adversaires, ont cherché à normaliser leurs relations en reconnaissant la nécessité de coexister, et d'autres puissances en litige ont commencé à rechercher un règlement à leurs

problèmes. Bien que ces initiatives aient réduit les tensions dans de nombreuses régions du monde, la persistance de tensions et de conflits armés dans d'autres régions exige que l'on redouble d'efforts pour les éliminer.

M. Boaten (Ghana), vice-président, prend la présidence.

167. Maintenant que les Etats se montrent plus disposés à améliorer leurs relations et leur sécurité mutuelle dans un esprit de détente, la poursuite de la paix et de la sécurité internationales commence à gagner en force parmi la majorité des nations qui désirent avant tout créer les conditions propices à cette fin. Les nations d'aujourd'hui ont tendance à rechercher des possibilités autres que la protection offerte par les grandes puissances pour s'assurer un environnement pacifique, dans l'intérêt de leur propre sécurité. Parlant de ce qui se passe plus près de chez nous, des initiatives venues de l'intérieur des régions, dictées par ces considérations, sont en cours pour assurer la reconnaissance et le respect de l'océan Indien comme zone de paix et de la région de l'Asie du Sud-Est dans son ensemble comme zone de paix, de liberté et de neutralité, à l'abri de toute forme d'ingérence extérieure.

168. Depuis la clôture de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, certains événements importants se sont produits dans notre partie du monde. Une signification internationale toute particulière s'attache à l'Accord, signé à Paris le 27 janvier 1973, sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam. Il en est de même de l'Accord sur le rétablissement de la paix et la réalisation de la concorde nationale au Laos, du 21 février 1973. L'Accord de Paris réaffirme le droit inaliénable des populations de tous les Etats d'Indochine à décider de leur avenir sans ingérence extérieure. Il reconnaît l'inadmissibilité de l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de l'un quelconque de ces Etats indochinois. Il prévoit le règlement des problèmes des pays d'Indochine par les parties indochinoises elles-mêmes, dans le respect mutuel de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, et la non-ingérence dans les affaires intérieures des uns et des autres. Ces simples principes contenus dans l'Accord, qui sont d'application universelle dans les rapports entre Etats, sont loins d'être nouveaux. Ce qui importe, c'est qu'ils aient été reconnus et réaffirmés après des années de conflits farouches en Indochine avec intervention massive de puissances étrangères, d'indicibles souffrances pour les courageuses populations indochinoises et des dégâts et destructions incalculables dans leur pays.

169. La délégation de la Birmanie est heureuse à l'idée que les peuples des pays d'Indochine seront en mesure de déterminer, sans ingérence extérieure, leur propre statut politique et de poursuivre leur développement économique, social et culturel. Pour difficile que puisse être la tâche qui leur incombe d'assurer la réconciliation nationale, la concorde et la reconstruction du pays, nous sommes certains que ces populations parviendront à trouver entre elles des solutions satisfaisantes à leur propres problèmes et à la réédification de leur nation. Faisant partie de l'Asie du Sud-Est, les Etats indochinois, comme les autres Etats de la région, auront leur rôle à jouer et auront leur part dans l'avenir de la région. Le réta-

blissement de la paix et de la stabilité en Indochine permettra d'entamer de nouvelles consultations et une coopération nouvelle entre les pays de la région pour construire une Asie du Sud-Est conforme à leurs désirs. Il est donc indispensable que les peuples des Etats indochinois arrivent à un prompt règlement de leurs problèmes et qu'il n'y ait plus d'ingérence extérieure sous quelque prétexte que ce soit.

170. La Birmanie se félicite de l'Accord de Delhi du 28 août 1973 qui nous semble de nature à préparer la voie à un règlement pacifique des problèmes du sous-continent indien. La Birmanie est également tout à fait d'accord quant à l'opportunité de réduire la tension dans la région de l'océan Indien, car cela nous paraît propice à la paix et à la stabilité des Etats riverains. Assurément, les incidences juridiques, politiques et militaires sont très variées, et nous tendons à croire qu'il faudra du temps pour élaborer des mesures qui améliorent les possibilités de faire régner une atmosphère favorable aux pays de la région et pour que les éléments étrangers exerçant leur activité dans la région reconnaissent le caractère mutuel de leurs intérêts. Nous exprimons l'espoir que la proposition d'une zone de paix dans l'océan Indien prendra forme et recevra l'appui et la coopération de tous les Etats intéressés.

171. Nous sommes particulièrement attristés de voir l'aggravation de la situation au Moyen-Orient. Pendant que les Nations Unies continuent de rechercher des initiatives nouvelles afin de résoudre le problème, nous voudrions demander instamment aux pays les plus directement intéressés de la région de faire preuve de retenue et de rechercher plutôt un règlement négocié. Nous exprimons l'espoir qu'il sera encore possible d'apporter au problème une solution pacifique fondée sur la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité.

172. Et maintenant je passe à la question du colonialisme, du racisme et de la discrimination raciale appliqués aux rapports entre le reste de l'Afrique et les Etats situés au sud du continent. Je songe au colonialisme dans les territoires sous administration portugaise, au racisme en Rhodésie du Sud et à la discrimination raciale sous la forme de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Voilà 20 ans que l'Assemblée générale s'occupe de cette question, et cependant la solution n'est pas plus rapprochée. Les événements de l'année écoulée ont accru la crainte que la tension croissante en Afrique australe ne rapproche toujours plus vite le point critique de l'explosion. Le colonialisme dans les territoires sous administration portugaise, le racisme en Rhodésie du Sud et l'*apartheid* en Afrique du Sud persistent en violation flagrante de toutes les normes acceptées concernant la dignité et la valeur de la personne humaine. Alors que la plus grande partie de la communauté internationale recherche des relations plus positives afin d'édifier un monde meilleur que celui que nous avons connu, une Afrique unie par des liens fraternels contribuerait sans doute beaucoup à la paix et à la sécurité internationales.

173. Il est indéniable que l'objectif suprême en matière de désarmement, pour l'humanité tout entière, doit être le désarmement général et complet sous contrôle internatio-

nal strict et efficace. La Birmanie a toujours appuyé cet objectif, tout en pensant que la manière la plus pratique d'y arriver consistait à rechercher dans l'immédiat des accords sur ce que l'on appelle les mesures collatérales ou partielles, qui offrent à l'heure actuelle de bien meilleures perspectives. A notre avis, deux mesures de ce genre s'imposent d'urgence : l'interdiction globale des armes chimiques et la réalisation d'une interdiction globale des essais.

174. Ma délégation partage la déception générale devant l'absence de progrès sérieux vers un accord interdisant les armes chimiques. De nombreuses suggestions ont été faites à la session de 1973 de la Conférence du Comité du désarmement afin de susciter un mouvement vers un accord. Cependant, les positions sur les éléments fondamentaux de la question sont restées bloquées et, dans certains cas, semblent encore s'être durcies.

175. Voilà 10 ans qu'a été signé le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. La Birmanie, qui s'est toujours opposée aux essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, est devenue partie à ce traité, convaincue qu'il représentait une étape importante vers la réalisation d'une interdiction universelle et générale des essais dans tous les milieux. Dans ces circonstances, ma délégation pense que l'Assemblée générale devrait insister pour que la Conférence du Comité du désarmement redouble d'efforts à sa prochaine session afin que soit conclue au plus tôt une convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques ainsi que sur une interdiction globale des essais.

176. J'en viens maintenant à une question qui constitue un problème central de notre temps : le problème du fossé sans cesse croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement. Le niveau de vie d'innombrables millions d'habitants de la partie du monde en voie de développement reste lamentablement bas. Ces hommes souffrent souvent encore de sous-alimentation; ils sont sans instruction, sans travail et privés de bien d'autres commodités fondamentales de l'existence. Alors qu'une partie de la population mondiale vit dans le confort, voire dans l'abondance, bien plus nombreux sont ceux qui souffrent de la plus profonde pauvreté. En fait, l'écart continue de s'accroître. Le problème le plus aigu de l'étape actuelle des relations économiques mondiales est l'instabilité de la situation commerciale et monétaire mondiale, dont les conséquences se font lourdement sentir dans les pays en voie de développement, mettant ainsi la question même de leur développement économique en danger grave. Comme nous le savons tous, depuis deux décennies, les pays en voie de développement essaient d'accélérer le rythme de leur développement. Malgré les efforts nationaux et internationaux dans ce domaine, les réalisations ont été minces, et, à l'heure actuelle, tout indique que le fossé va continuer de se creuser.

177. Pour les pays en voie de développement, la source essentielle de devises étrangères — qui permettent de financer le processus de développement économique — est représentée par les bénéfices du commerce extérieur. Le problème central pour les pays en voie de développe-

ment est la détérioration constante des termes de l'échange, étant donné leur situation traditionnelle d'exportateurs de produits de base. Les tendances adverses du commerce des produits de base pour les pays en voie de développement sont connues. Les pays industriellement développés fixent le prix des matières premières et des produits semi-finis. Le prix de ces derniers continue de baisser constamment et ne peut se maintenir au niveau des prix toujours plus élevés des produits industriels importés que doivent payer les pays en voie de développement. En conséquence, la part de ces pays dans le commerce mondial continue de diminuer. Le système généralisé des préférences a été établi en réponse à la demande des pays en voie de développement pour un commerce mondial équitable, mais, dans la pratique, cette méthode s'est révélée longue à appliquer et tellement hérissée d'exceptions qu'elle n'a pas eu l'effet maximal escompté. Pour bien fonctionner, le système préférentiel doit être complété par une assistance et par un encouragement au commerce. La question du commerce est liée au coût des transports maritimes, qui sont en grande partie aux mains des pays développés et, en conséquence, le taux croissant du fret pour les exportations et les importations se fait sentir avec des effets de plus en plus défavorables sur la balance des paiements des pays en voie de développement, et surtout de ceux qui appartiennent à la catégorie la moins développée.

178. Une croissance durable et qui se suffit à elle-même ne peut être réalisée uniquement par l'aide au développement. Même si cette aide était considérablement accrue elle ne pourrait avoir qu'un effet marginal dans le développement d'un pays. De plus, l'assistance au développement au cours des deux dernières décennies a été marquée par un accroissement de l'endettement. De tout ce que je viens de dire, il ressort clairement qu'outre l'aide au développement les pays industriellement développés doivent contribuer à la réalisation de bénéfices plus grands par les pays en voie de développement en améliorant l'accès à leurs marchés.

179. L'ampleur des problèmes auxquels les pays en voie de développement se heurtent a été encore aggravée par la crise monétaire internationale, qui a eu des effets défavorables sur les réserves en devises, les importations et les termes de l'échange des pays en voie de développement. A cette époque de politique monétaire et commerciale, où les relations politiques entre Etats sont déterminées de plus en plus par des considérations économiques, les pays développés et les pays en voie de développement doivent plus que jamais collaborer sur un pied d'égalité, car sans cela il est à craindre qu'ils aillent bientôt vers une collision inévitable.

180. Enfin, qu'il me soit permis de dire que pour grande ou petite, puissante ou faible que soit une nation, il est plus nécessaire que jamais que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies redoublent d'efforts pour en faire un instrument d'efficace action. La direction que les Nations Unies prendront dépendra de la manière dont elles relèveront un double défi : comment pourront-elles être une force pour la paix et comment pourront-elles être une force qui sera au service d'une égalité économique et sociale plus grande ? La politique

internationale et les relations économiques auxquelles nous sommes accoutumés depuis la fin de la seconde guerre mondiale connaissent actuellement des changements profonds. Nous vivons une époque d'adaptation. Il s'impose donc que les Etats Membres aient plus confiance dans la Charte et fassent davantage appel au système des Nations Unies pour résoudre leurs problèmes, afin de

continuer fidèlement à adapter la structure de leurs relations aux objectifs et aux principes de la Charte. Malgré leurs imperfections, les Nations Unies et leurs organes nous offrent un champ exceptionnel d'initiatives dans tous les domaines de la coopération internationale.

La séance est levée à 13 h 30.